



CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LE DUC
Réunion du vendredi 29 janvier 2010

PRESENTS :

Catherine BOTTERON, maire ; Denis GALLET, Philippe GUILLAUME, Dominique LOIZEAU, Renaud COLSON, Dominique CILIA, adjoints , Florence PICHOT, Adelino VARZIELA, Fabien PELLETIER, Vincent JACQUET , Annie POIGNAND, Alexandre ROMAND conseillers municipaux.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations :

Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER à Catherine BOTTERON
 Yannick ANDRE à Fabien PELLETIER
 Alejandro SANCHEZ à Denis GALLET
 Françoise THIRIAT à Dominique LOIZEAU

Absents excusés :

Jean-Pierre FRATTINI

Par suite d'une **convocation en date du 25 janvier 2010**, les membres composant le conseil municipal de CHATILLON LE DUC se sont réunis en mairie le vendredi 29 janvier 2010 à 20h15 sous la présidence de Mme le maire.

Mme le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la **désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Florence PICHOT est désignée pour remplir cette fonction.**

Mme le maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières. Aucune remarque n'étant faite, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est respecté selon l'examen des dossiers suivants :

DOSSIER	Elaboration du Plan local d'urbanisme
Elu(s) concerné(s)	Commission Urbanisme

Description	1. convention de groupement de commandes : lors de sa réunion du 28/12/2009, le conseil municipal a voté la révision du PLU. Dans le respect de la procédure de révision, Mme le maire propose de constituer un groupement de commandes entre les communes de DEVECEY et de CHATILLON LE DUC afin de réduire le coût de l'élaboration du PLU. L'objectif est de constituer un groupement pour la passation et le suivi du marché ainsi que toutes les prestations annexes
-------------	--

	de publicité, de reprographie et de communication nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de groupement de commande.

Description	2. désignation d'un coordonateur de groupement de commandes : la coordination du groupement de commandes doit être assurée par CHATILLON LE DUC ou par DEVECEY. D'un commun accord, les maires concernés proposent que la commune de CHATILLON LE DUC prenne en charge la fonction de coordination du groupement de commandes.
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour nommer coordonnateur le maire de CHATILLON LE DUC.

Description	3. désignation d'un représentant à la commission d'appel d'offres : une commission de marché spécifique au groupement de commandes doit être constituée. La commune de CHATILLON LE DUC doit désigner un membre titulaire ainsi qu'un suppléant.
Décision du CM	Les membres désignés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le membre titulaire : Catherine BOTTERON • Le membre suppléant : Denis GALLET

DOSSIER BUDGET	Modification POS : parcelle du collège
Elu(s) concerné(s)	Commission Urbanisme
Description	A la demande du conseil général du Doubs, propriétaire du terrain cadastré AC N730 de 49, 17 ares situé à l'entrée du collège, Mme le maire sollicite l'avis du CM pour un déclassement de zone. La parcelle classée actuellement en zone constructible pour des équipements scolaires pourrait être classée en zone constructible pour recevoir des services à la personne. En effet, le conseil général est très favorable à l'aboutissement d'un projet de création d'une maison médicale sur ce site et piloterait cette opération. Mme le maire donne un avis favorable à ce projet. Néanmoins, en raison de la révision du PLU récemment engagée et des projets en cours d'élaboration, une réflexion élargie à l'ensemble du secteur est fortement conseillée. Par ailleurs, l'adjoint aux finances exprime son opposition au projet tel qu'il a été présenté et indique clairement qu'il s'opposera à la vente d'un bien immobilier de la commune au profit d'intérêts privés car cela est en contradiction avec la volonté du conseil municipal de valoriser le patrimoine de la commune.
Décision du CM	Cette modification sera discutée lorsque le CM aura une vision plus affinée sur un projet d'aménagement d'ensemble du secteur.

DOSSIER	Parcelle 9
Elu(s) concerné(s)	Commission Urbanisme
Description	<p>L'exploitation de la parcelle 9 ayant fait l'objet d'une présentation en CM le 31/10/2008 et de délibérations les 5/12/2008 et 28/08/2009, l'exploitation a été reportée en 2010. L'office national des forêts propose 2 devis pour l'exploitation partielle de la parcelle 9 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un devis d'un montant de 6290,96 € TTC portant sur l'exploitation des bois et la réalisation de travaux de sécurisation de la RD108 ; 2. un devis d'un montant de 1572, 74 € TTC pour un martelage supplémentaire de la parcelle. <p>Mme le maire demande l'accord du CM sur ces devis.</p>
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur ces 2 devis. Cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives à l'exploitation de la parcelle 9.

DOSSIER	Personnel communal : heures supplémentaires
Elu(s) concerné(s)	Commission finances
Description	<p>Les opérations de viabilité hivernale ont donné lieu à 46 heures supplémentaires réalisées par les 2 agents techniques concernés. Mme le maire demande l'autorisation de compensation et de paiement des heures supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 32 heures majorées (week-end et nuits) : 534,38 €uros et 7 heures compensées par une journée de repos pour le 1^{er} agent ; • 7 heures soit 96,08 €uros pour le 2^{ème} agent.
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à régulariser le paiement et la compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents techniques.

DOSSIER	FCCD : présentation du club de football de Châtillon – Devecey par son président Eric BARBIER et partenariat avec l'association TERANGA
Elu(s) concerné(s)	Commission Associations sportives et culturelles
Description	<p>Il y a deux ans, les clubs de football de Châtillon-le-Duc et Devecey ont fusionné pour donner naissance au Football-Club de Châtillon-Devecey (FCCD) qui comptabilise aujourd'hui près de 200 licenciés (équipes dans toutes les catégories d'âge), plus une trentaine de dirigeants.</p> <p>Les joueurs de Châtillon-Devecey, à leur niveau, souhaitent agir en engageant un programme autour de l'humanitaire, de l'éthique du sport et de la formation des</p>

	<p>jeunes sur plusieurs années.</p> <p>Pour mener ce projet à bien, le club s'est rapproché d'une association qui œuvre depuis une douzaine d'années à M'Bour, à 80 km au Sud de Dakar au Sénégal.</p> <p>L'association Teranga (www.teranga-senegal.org) a pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la construction d'un centre d'éveil accueillant 170 enfants de 2 à 6 ans, • l'alphabétisation des mamans (98 % de taux d'assiduité aux cours), • le fonctionnement d'un dispensaire, • et cette année, le lancement d'un programme de parrainage permettant à des familles françaises de soutenir la scolarisation des enfants. <p>Le FCCD, en plus du travail de sensibilisation des jeunes catégories de footballeurs qu'il entreprend en interne, souhaite participer à cet élan humanitaire en reversant à l'association 10 € par licence prise au club. L'objectif étant de permettre la scolarisation d'une quarantaine d'enfants supplémentaires. Le club a décidé d'investir dans de nouveaux maillots uniquement floqués avec le logo de Teranga. Tous les jeux de maillots qui ont été fabriqués lors de la fusion ainsi que des ballons de football taille 4 seront également envoyés aux enfants de M'Bour.</p> <p>Pour que ce projet soit complet, il manquait un parrain, trouvé avec M. Pape Diouf, l'ex-président de l'Olympique de Marseille, lui-même d'origine sénégalaise. Ainsi, le FCCD a pu organiser un grand rassemblement le samedi 24 octobre 2009 en présence du parrain, sur le terrain de Devecey. Le succès était complet avec la présence de M. le secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, Alain Joyandet.</p> <p>Ce challenge de l'éthique est également axé sur une politique de sensibilisation et de formation des joueurs dès 15 ans grâce à des stages financés par le club. Par ailleurs, le FCCD se donne les moyens d'assurer des conditions d'entraînement et de jeu au moins aussi performantes qu'à la ville : emploi d'un bénévole éducateur diplômé d'Etat (BE1) ; investissement dans un matériel spécifique et varié (rampe de mannequins, potence, toiles de but, cônes, échelles...).</p> <p>Les autres projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux équipes sont inscrites pour un tournoi international de Lausanne. Les autres seront invitées au centre de formation du FC Sochaux pour assister au match contre l'OM le soir. • Projet de la fête du sport et de la solidarité en lien avec l'Afrique. <p>Mme le maire demande à la commission Associations sportives et culturelles de proposer au CM les moyens matériels ou financiers en soutien aux activités du FCCD.</p>
Décision du CM	

DOSSIER	Séisme en Haïti
Elu(s) concerné(s)	
Description des aides humanitaires proposées	Mme le maire propose au CM une action en direction des populations sinistrées en Haïti. L'acquisition de shelterbox est proposée. Le shelterbox est une tente conçue pour abriter 10 personnes avec un équipement de base et du matériel répondant aux besoins vitaux pendant au moins 6 mois : abri, réchaud, production d'eau potable, etc. (voir site shelterbox.org). Son coût est de 750 €uros pièce. Ils sont identifiés et leur acheminement est suivi. En effet, des équipes d'intervention bénévoles accompagnent le matériel quelle que soit la destination.
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à réserver 3 shelterbox dont le coût sera à inscrire en dépenses au budget 2010.

DOSSIER	Questions diverses
Elu(s) concerné(s)	
Description	1. Renouvellement de la convention entre la commune et les chantiers départementaux pour l'emploi d'insertion (CDEI) : travaux des espaces verts. Mme le maire rappelle la teneur de la convention du 12/06/2009 (forfait journalier de 360 € ou tonte à 440 € par jour) et propose au CM de renouveler la convention en 2010 aux mêmes conditions.
Décision du CM	A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à renouveler en 2010 la convention avec CDEI et à inscrire la dépense au budget.

DOSSIER	Questions diverses
Elu(s) concerné(s)	
Description	2. Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de diagnostic d'accessibilité voirie et établissements recevant du public (ERP). Mme le maire rappelle que le CM s'est prononcé favorablement le 28/08/2009 pour confier à la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'étude et de consultation des prestataires pour la mise en conformité avec la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La mission confiée au bureau d'études retenu consistera à : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic accessibilité voirie et ERP, • Effectuer un plan de mise en accessibilité voirie, • Elaborer une estimation de la mise aux normes voirie et ERP.

	<p>Le coût prévisionnel est de 150000 €HT maximum et le plan de financement est prévu de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAGB : 65000 € • Subventions attendues : 20000 € • Communes : 65000 €, soit 1,14 €/hab. ou, en cas de refus de subvention, 1,32 €/hab. <p>La CAGB percevra les subventions et les déduira de la participation des communes.</p> <p>Cette proposition de la CAGB nécessite la signature d'une convention de partenariat.</p>
Décision du CM	<p>Sur proposition de Mme le maire, et après délibération à l'unanimité du conseil municipal, il est décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de diagnostic d'accessibilité voirie et ERP, d'un plan de mise en accessibilité avec estimation du coût de la mise aux normes ; • d'autoriser Mme le maire à signer ladite convention ; • d'engager la commune à apporter son cofinancement à la réalisation de ces travaux d'études, sur la base prévisionnelle de 1,14 € par habitant et d'un maximum de 1,32 € par habitant, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
DOSSIER	Questions diverses
Description	<p>3. Encaissement de 2 chèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAUR : 33,33 €uros • Fermage : 908,68 €uros
Décision du CM	A l'unanimité, le CM autorise l'encaissement de ces 2 chèques.

DOSSIER	Informations
Elu(s) concerné(s)	
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de vitesse sur la RD108 : D. CILIA rapporteur. • Viabilité hivernale : la commune a projeté sur les routes 56 tonnes de sels au cours de la saison 2008-2009 soit 7000 €uros. Outre le coût et les problèmes d'approvisionnement (rupture de stock cette année dans toute la zone Est), l'impact négatif du sel sur l'environnement a été

	<p>démontré. Une nouvelle orientation sur les moyens de déneigement doit être discutée.</p> <ul style="list-style-type: none">• DIA : Mme le maire informe le conseil municipal que la commune a décidé de renoncer à son droit de préemption sur les parcelles suivantes : AO80 La Chevreuse 317 m² ; AO128 La Chevreuse 12808 m² ; AO127 La Chevreuse 3692 m² ; AY70 La Pénitence 2025 m².
--	--

La séance a été levée à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 26 février 2010.